



## Collecte des Encombrants

JUIN 2016

COMMUNE	Jours de ramassage
AUDRUICQ	Lundi 13 Juin 2016
GUEMPS	Mercredi 22 Juin 2016
MUNCQ-NIEURLET	Jeudi 16 Juin 2016 – Hors Communal Lundi 20 Juin 2016 - Communal
NORTKERQUE	Mardi 21 Juin 2016
NOUVELLE-EGLISE	Vendredi 17 Juin 2016
OFFEKERQUE	Mercredi 22 Juin 2016
OYE-PLAGE	Jeudi 23 Juin 2016
POLINCOVE	Jeudi 16 Juin 2016
RECQUES SUR HEM	Lundi 20 Juin 2016
RUMINGHEM	Lundi 20 Juin 2016
ST FOLQUIN	Mercredi 15 Juin 2016
ST OMER CAPELLE	Mercredi 15 Juin 2016
STE MARIE KERQUE	Mardi 21 Juin 2016
VIEILLE EGLISE	Vendredi 17 Juin 2016
ZUTKERQUE	Jeudi 16 Juin 2016

☞ **Vous devez impérativement sortir vos encombrants la veille du ramassage. Ils doivent être déposés le long de la voie publique.**

☞ **Dans la mesure du possible, il est souhaitable que la ferraille soit séparée des autres encombrants.**

**DEFINITION DU SERVICE :** Les encombrants comprennent tous les objets d'origine domestique, qui auront été déposés en bordure de la voie publique par le riverain et qui n'entrent pas dans les poubelles réservées au ramassage des Ordures Ménagères et des emballages ménagers.

Par exemple :

☞ *Les appareils ménagers, le mobilier, les vieux matelas, les pièces de véhicules des particuliers (à l'exclusion des carcasses entières) et en général, tout objet provenant des débarras, de caves ou greniers.*

### **SONT EXCLUS DES ENCOMBRANTS :**

☞ *Les déchets et matériels en provenance des établissements industriels, artisanaux ou commerciaux, les matériaux en provenance de chantier, de constructions, de démolitions ou de réparations (gravats, béton, plaques de fibro-ciment ...), les déchets végétaux, les ordures ménagères, les emballages ménagers, pneus, les produits toxiques ou dangereux (peintures, décapants, diluants, bonbonnes ou bouteilles de gaz) et tous corps liquides (huiles, graisses etc...)*

**LES VOLUMES DEPASSANT 2 M<sup>3</sup> NE SERONT PAS RAMASSES.**

**DECHETS LOURDS :** Pour les pièces ou objets très lourds (poids supérieur à 100 kg), avant de les sortir, téléphonez préalablement au secrétariat de la CCRA (Tél. : 03.21.00.83.83).

☞ **VOUS POUVEZ EGALEMENT EVACUER VOS ENCOMBRANTS EN DECHETERIES (Volume maximum par mois = 5 m<sup>3</sup>).** L'accès aux déchèteries réservé aux particuliers est gratuit.

Convaincu que ce service vous satisfera, recevez mes salutations distinguées.

Nicole CHEVALIER  
Présidente de la Communauté de  
Communes de la Région d'Audruicq



Frédéric COPPIN  
Vice-Président de la CCRA  
Président de la Commission  
« ENVIRONNEMENT -DECHETS MENAGERS –  
SPANC – CADRE DE VIE »